



Confédération paysanne
Centre-Val de Loire

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Blois, le 26 juin 2019

Structure régionale

Maison de l'Agriculture paysanne
87A route de Château-Renault 41000 Blois

09 80 67 63 46
06 72 17 95 94
confederationpaysanne.centre@gmail.com
Site : centre.confederationpaysanne.fr

Structure Départementale

Indre-et-Loire

37170 Chambray
contact@confederationpaysanne37.org
Tél : 02 47 28 52 16

Porte-parole :
Frédéric GERVAIS
06 35 96 51 71

Madame la Députée, Monsieur le Député d'Indre-et-Loire,

Le nombre d'agriculteurs diminuent drastiquement depuis des décennies. **Sur notre département, ce sont 87 agriculteurs qui quittent le métier chaque année sans être remplacés.** En plus de la perte d'emplois directs et induits, c'est aussi la dynamique de notre territoire et de notre économie qui est lourdement affectée par cette situation. Comment répondre aux enjeux de relocalisation de notre alimentation et de transition écologique avec toujours moins de paysans pour relever ces défis ?

Une nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune est actuellement en discussion. Vu les retards de négociation, elle ne sera probablement pas effective avant 2022. Pourtant, l'emploi dans les campagnes et le maintien des petites et moyennes fermes sont des enjeux urgents ! Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la légitimité de la PAC en allant dans le sens d'une meilleure répartition des aides.

Le 1^{er} aout prochain, le Ministère de l'Agriculture a la possibilité de notifier à la Commission européenne une hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration des aides sur les 52 premiers hectares). Cette mesure de la PAC 2015-2020 est pertinente pour soutenir l'emploi agricole. Nous sommes aujourd'hui très inquiets car le Ministère ne semble pas souhaiter se saisir de cette possibilité.

La Confédération paysanne a défendu une majoration avec 30% de l'enveloppe du 1^{er} pilier de la PAC dès 2015 mais il a été décidé une mise en place progressive, échelonnée sur 4 ans, pour atteindre 20% de l'enveloppe du 1^{er} pilier de la PAC en 2018. Nous sommes aujourd'hui en 2019 et nous n'avons toujours pas atteint cet objectif de 20%, le paiement représente seulement 10% du premier pilier, soit un montant d'un peu moins de 50 euros par ha sur les 52 premiers ha.

Cette mesure est pourtant primordiale pour les paysans et paysannes. Elle permet la prise en compte de l'emploi et constitue un soutien notable pour les petites et moyennes fermes. En effet, le paiement redistributif est favorable aux fermes de moins de 90-100 ha, c'est-à-dire à plus de 80% des fermes françaises (avec prise en compte de la transparence GAEC).

Nous sollicitons de votre part une intervention auprès du ministère de l'agriculture pour que l'Etat français notifie un paiement redistributif avec 20% du budget du 1^{er} pilier de la PAC, soit environ 100 euros/ha sur les 52 premiers ha.

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Madame la Députée, Monsieur le Député, d'agréer nos salutations les plus sincères.

Gilles MENU,

Porte-parole de la Confédération
paysanne Centre-Val de Loire

Frédéric GERVAIS,

Porte-parole de la Confédération
paysanne d'Indre-et-Loire